

Réforme de la formation où en est-on ?

La formation et le recrutement des enseignants, un choix de société

La formation des enseignants et leur recrutement sont l'un des leviers essentiels pour transformer l'école en profondeur. C'est ce qu'a bien compris le gouvernement qui entend mener tambour battant une réforme largement contestée.

La FSU, première fédération syndicale de l'éducation, qui s'est toujours engagée dans une démarche pour la transformation du métier d'enseignant dénonce, avec ses syndicats, les projets gouvernementaux actuels dont elle demande l'abandon et porte des propositions ambitieuses :

- *La formation des enseignants doit être améliorée : pour mieux répondre à l'objectif d'une vraie démocratisation de l'éducation, la priorité doit être donnée aux enfants et aux jeunes qui ont des difficultés à entrer dans les apprentissages. C'est là la vraie difficulté et un pari politique à relever.*
- *L'amélioration de la formation passe par une élévation du niveau de qualification qui doit fournir les outils nécessaires aux futurs enseignants, pour faire accéder tous les élèves à une véritable culture commune et non à un socle commun inégalitaire et réducteur.*
- *La formation des enseignants est un dossier complexe qui doit être pensé tout au long des cursus universitaires et professionnels, tout en prenant en compte les particularités propres à chaque degré d'enseignement et aux différents métiers. La conception de la formation a des incidences fortes sur les métiers et la conception du système éducatif. Elle doit déboucher sur une revalorisation de l'ensemble des membres de l'équipe éducative.*

A l'inverse, le gouvernement a abordé cette question avec une logique de réduction des coûts et de dénaturation de nos métiers : d'une part il a voulu utiliser cette réforme pour supprimer plus de 10 000 emplois de stagiaires dès 2010 et d'autre part il a cherché à ramener la formation des enseignants à un simple compagnonnage en faisant disparaître le potentiel et l'expérience des IUFM, lieu de la formation professionnelle de tous les enseignants.

Une démarche en cohérence avec celle des prétendues réformes qui, après la loi Fillon, s'attaquent à tous les terrains du système éducatif. Aujourd'hui ce projet a été partiellement mis en échec : le gouvernement a dû concéder des reculs sur un nombre de points limité, notamment l'année 2010. Mais nous ne pouvons nous en satisfaire, la lutte et le débat doivent continuer.

Des problèmes imbriqués qu'il est impossible de régler dans l'urgence

Dans un contexte de RGPP et de volonté de réduire drastiquement le nombre de fonctionnaires, la crainte existe que la « mastérisation » ne serve de prétexte à une précarité accrue. Un nombre important de « mastérisés enseignants » risquerait d'être une justification facile d'une augmentation de la précarité et d'une fragilisation des concours.

La FSU ne veut pas confondre les deux problèmes. La précarité peut se développer sans « mastérisation » et résulter arithmétiquement de la baisse du nombre de postes aux concours.

Il y a donc deux combats à mener : un sur la qualité de la formation, un sur les postes aux concours. Mais à l'étape actuelle de la réforme, ces deux problèmes sont imbriqués et ne peuvent se résoudre qu'en croisant les points de vue de tous les acteurs concernés.

La FSU rappelle son attachement aux concours de recrutements, le master ne devant en aucun cas s'y substituer.

« Le niveau de recrutement des enseignants doit être mis en débat »

(congrès de Marseille 2007)



CE QUE DEMANDE LA FSU

- Un recrutement au même niveau pour tous, afin d'éviter le décrochage 1^{er} degré / second degré /PLP.

- L'élévation du niveau de qualification des enseignants et CPE doit être l'occasion d'intégrer des éléments préprofessionnalisants dans le cursus universitaire dès la licence.

Cette « **formation préprofessionnalisante** » doit notamment comporter des stages (observation, pratiques accompagnées, mises en responsabilité progressive selon les cas).

- Des **prérecrutements**, pour rendre attractives les voies qui mènent aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, et pour assurer la diversité sociale dans nos professions. Cependant, les concours doivent rester ouverts à tous (et pas seulement aux prérecrutés). Les étudiants doivent pouvoir faire des choix tardifs et opérer des reconversions.

- Un développement de la **recherche** en éducation.

- Un développement de la formation de formateurs.

- Un **cadre national des masters** et de la formation. Les nouveaux masters doivent permettre la poursuite d'études ou une réorientation universitaire ou professionnelle.

- Une année de formation post-concours (année de fonctionnaire-stagiaire) pleine et entière en alternance, ce qui suppose un service d'enseignement réduit de 2/3.

- Des décharges pour les « **tuteurs** » dans les établissements et les maîtres-formateurs du premier degré.

- Le **maintien et la rénovation des IUFM** qui doivent piloter et coordonner la formation des enseignants au niveau d'une académie, ce qui suppose des partenariats et des coopérations entre universités.

- Le maintien du potentiel de formation et en particulier des **équipes pluri-catégorielles de formateurs**, le maintien des sites de formation.

- Le développement de la **formation continue**.

La réforme voulue par le gouvernement

Rappel du projet initialement prévu du gouvernement (juillet 2008)

Application dès la rentrée 2009.

Volonté de déplacer toute la formation en amont du concours, (évolution envisagée pour toute la fonction publique), avec la suppression de la formation pendant l'année de fonctionnaire stagiaire.

L'obligation d'être inscrit en M2 pour s'inscrire au concours, l'obtention du concours étant conditionné par l'obtention du master.

Un premier salaire retardé d'un an et la récupération de 10 000 emplois de stagiaires.

Une formation post-concours dite « formation continuée » par compagnonnage sur un service complet.

Une année de M2 infaisable dans le schéma proposé (avec la préparation du concours + le mémoire de master + stages).

Des économies sur les concours (4 épreuves), dont une épreuve de connaissances du système éducatif avec un jury comprenant des « personnalités de la société civile ».

Des masters de nature différente entre PE et PLC. Aucune proposition pour les PLP.

Un schéma uniforme pour les concours.

L'obligation de déposer les maquettes des nouveaux masters en décembre 2008 et la mise en concurrence entre les universités et leurs composantes, certaines ayant intégré des IUFM et d'autres pas.

Concurrence entre UFR et IUFM au sein d'une même université. Le mot IUFM disparaît du vocabulaire et des textes ministériels.

Aucune aide spécifique pour les étudiants.

Ce que les fortes mobilisations et l'intervention syndicale ont fait bouger

Un maintien des concours existants en 2010.

Un report des nouveaux concours en 2011, mais le ministère met en œuvre son projet de nouvelle formation professionnelle dès 2010 et engage de fait sa « mastérisation ».

Une formation post-concours avec des compléments de formation à l'université, mais la décharge accordée (un tiers de temps) est très insuffisante.

Des stages pendant le master (2x108h maximum) pour 90 000 stages (dont 40 000 rémunérés) et l'assurance que les étudiants ne seront pas des moyens d'enseignement se substituant aux emplois statutaires. Leur accompagnement n'est cependant pas réglé.

Des concours qui respectent les spécificités disciplinaires et les degrés d'enseignement mais le ministère persiste à vouloir réduire le nombre d'épreuves et à imposer son épreuve de connaissances générales du système éducatif.

Des aides spécifiques sous forme de bourses, des stages rémunérés et d'emplois d'Assistants d'éducation, mais le ministère ne veut pas entendre parler de prérecrutements.

L'assurance formelle d'un non décrochage premier-second degré, mais une réelle difficulté pour prendre en compte les spécificités de la formation des enseignants du premier degré et PLP au sein de l'université.

La réapparition du terme « IUFM » dans les documents ministériels mais uniquement pour 2009-2010 (année transitoire).

L'assurance donnée par V. Pécresse du maintien des sites IUFM, mais cette promesse n'a pas été confirmée par écrit et ne restera qu'une promesse si la décision relève de l'autonomie et des budgets de chaque université !

Des débats nécessaires

Certaines questions font encore débat au sein de la FSU comme dans la communauté universitaire. L'histoire des degrés d'enseignements, de la construction des corps d'enseignants, des pratiques actuelles de formation, pèsent sur l'appréhension des situations à envisager. La difficulté est double : il faut à la fois construire un projet alternatif et cohérent et lutter contre la « réforme » proposée par le gouvernement.

Sauf à être guidé par la baisse des coûts ou à en rabattre sur les exigences de la formation et du métier, les réponses pour améliorer la formation des enseignants demandent à être travaillées, réfléchies. Pour cette raison, la FSU revendique **une véritable remise à plat du projet.**

La place du concours

Le gouvernement place le concours en M2, Les mandats des syndicats de la FSU sont différents sur ce point.

La question n'est pas simple à régler, elle ne peut être traitée indépendamment de l'articulation de la formation universitaire en amont et de la formation professionnelle en aval, ce qui pose la question du modèle (progressif, successif, simultané) et doit prendre en compte :

- les contenus de concours
- l'existence ou non de prérecrutements
- le flux des étudiants

Quels masters ?

Il faut inventer des types de master nouveaux qui intègrent les problématiques liées aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. Il y a débat sur la nature du préprofessionnel avant le concours, sachant que l'ancrage disciplinaire ou pluridisciplinaire doit être adapté à chaque degré d'enseignement. La préprofessionnalisation suppose des stages. Sachant que les concours seront ouverts à tous les titulaires d'un master, quels types de stages doivent être envisagés avant le concours ? Quels liens avec la recherche ? Il faut dans tous les cas des garanties d'encadrement que nous n'avons pas pour le moment.

Cependant, la préprofessionnalisation ne peut se réduire à des stages et ne doit pas enfermer les étudiants dans une filière professionnelle unique.

Comment articuler au mieux concours et master ?

La FSU refuse d'opposer concours et master : il faut à la fois des concours exigeants et des masters qui permettent des poursuites d'études. Quelles propositions concrètes ?

Il faut un cadrage national pour les masters face aux risques d'éclatement des formations et de concurrence entre universités, sous quelle forme ?

Les viviers de candidats

Actuellement, il y a une forte sélection à l'entrée de l'IUFM, notamment en PE1, alors qu'il n'y a pas de sélection à l'entrée du M1 pour un étudiant qui s'inscrit dans un M1 correspondant au champ disciplinaire de sa licence. Cette sélection régule en partie le flux des étudiants. Comment éviter d'avoir un trop grand nombre de « mastérisés éducation » qui devront s'orienter vers d'autres métiers que l'enseignement ? Inversement comment faire avec les candidats « libres » et les salariés en reconversion ? Comment assurer partout un nombre suffisant de candidats et permettre la diversité sociale de ceux-ci ? Sachant qu'il faut de la formation professionnelle avec des stages dans le master – ce qui entraînera des capacités d'accueil – les aides aux étudiants doivent-elles être conditionnées par le suivi de modules de préprofessionnalisation ?

La préprofessionnalisation dès la licence

Elle doit être ancrée sur les disciplines sans engager dans la seule voie de l'enseignement. Quelles passerelles mettre en place à tous les niveaux du cursus ? Comment permettre à de nombreux étudiants qui se destinent au métier d'enseignant de s'engager dans cette voie dès la licence, tout en permettant à d'autres de faire des choix tardifs et à d'autres encore de se reconvertir ? La précipitation avec laquelle le gouvernement met en place cette réforme empêche une réflexion de fond et des propositions alternatives qui sortiraient du cadre fixé !

L'évolution du rôle des IUFM

Quelles perspectives pour les IUFM dans un paysage bouleversé ? Comment éviter l'éparpillement de toutes les formations et des différents degrés d'enseignement ? Dans le cadre de l'autonomie des universités, comment contrecarrer au maximum les situations de concurrence qui sont meurtrières pour le service public. La FSU ne souhaite pas le statu quo, mais il est hors de question de liquider la structure IUFM sous prétexte qu'elle doit évoluer.

Il y a un enjeu déterminant pour la **recherche en éducation**, recherche indispensable si l'on veut être en capacité de faire évoluer les pratiques professionnelles et lutter contre l'échec scolaire. C'est aussi déterminant pour l'avenir de la **formation continue, qui doit elle aussi avoir un ancrage universitaire**.

Les mesures transitoires

La FSU avait en janvier 2009 écrit aux deux ministres pour demander un report d'un an permettant une remise à plat de la réforme et proposer pour 2010 :

- Le maintien des concours, des conditions d'inscription et de la formation post-concours
- La validation totale ou partielle comme M1 de la formation suivie par les candidats

Le ministère a fini par reculer sur les concours, sur l'inscription en IUFM mais **enclenche tout de même la « mastérisation » en sacrifiant une promotion de débutants : alors qu'ils auront eu la même formation qu'aujourd'hui, les reçus au concours 2010 iront sur le terrain à 2/3 de temps sans avoir eu aucune formation professionnelle !**

A qui le ministère peut-il faire croire qu'il est guidé par la qualité de la formation ? Il prouve avec cette mesure transitoire que le principal objectif est de récupérer des moyens !

La lutte continue !

La première urgence est d'obtenir que les reçus au concours 2010 aient les mêmes conditions d'année de fonctionnaire-stagiaire que ceux de 2009 (même quota de décharge, même formation). **La FSU a lancé avec d'autres organisations syndicales une pétition en ligne à signer et faire signer massivement : www.formationdesenseignants.org**

La deuxième urgence est de continuer à poursuivre les débats avec les collègues, à faire des propositions alternatives, pour contrecarrer celles du ministère et repousser les limites du cadre qu'il nous impose. Nous avons déjà pu faire bouger les choses : il faut continuer.

De nombreuses décisions vont se prendre au niveau local, la FSU apportera partout sa contribution et pèsera de tout son poids !

Consultations ?

Après avoir pendant des mois demandé une véritable consultation, nous avons obtenu, grâce à la pression et au mouvement des universités et IUFM, la mise en place de deux types de consultation : des groupes de travail entre ministères et les organisations syndicales suivis d'une commission pilotée par W.Marois (recteur) et D.Filâtre (président d'université).

Les groupes de travail se sont engagés extrêmement rapidement, avec une méthode de travail qui continue de privilégier la précipitation : 11 réunions en 3 semaines ! Les comptes rendus sont publiés sur les sites des syndicats nationaux.

Mais le ministère a choisi de publier les décrets statutaires correspondant à la fois à 2010 et au régime définitif sans attendre la fin des discussions. Nous avons demandé le retrait de l'examen de ces textes pour permettre d'aller au bout des travaux engagés et proposé aux autres organisations syndicales de boycotter le CTPM, ce qui a été fait. Celui-ci a ensuite été reconvoqué et a débattu des amendements proposés par les diverses organisations. Au sein de la FSU il n'y a pas eu d'accord sur une position commune pour l'ensemble des textes et chacun des syndicats représentant les personnels concernés par les modifications statutaires s'est exprimé en fonction de ses mandats et de l'évolution des textes le concernant. D'où des votes différents en contre, abstention, refus de vote, personne ne votant en faveur d'un texte.

La détermination de la FSU est entière : d'une part imposer le retrait de ces projets de l'ordre du jour du CSFPE – et à son initiative un vœu unanime a été adopté en ce sens et tous les syndicats ont quitté la séance de la « section syndicale » de ce CSFPE - d'autre part mettre en échec le projet actuel et imposer une autre réforme.

Parallèlement, la CDIUFM met en place des états généraux de la formation. Chacun peut y contribuer sur internet.